

R É S O L U T I O N
2021-025

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET
RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet de construction de jeux d'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la présentation du projet de construction de jeux d'eau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Sainte-Clotilde à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts indirects avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

DE DÉSIGNER madame Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président